

DÉLIBÉRATION N° 2025-13
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

Date de la convocation :	
21 février 2025	
Date de séance :	
27 février 2025	
Date d'affichage de la liste des délibérations:	
28 février 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	26
Procurations	6
Votants	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea	X		
TEMEHARO René		X	CHAMPS Agnès
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna		X	
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	TEATA Marcelino
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	FOSTER Makau
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	MARTIN Alfred
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		

OBJET :

APPROUVANT LE DOSSIER TECHNIQUE ET LE PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT « PERCEMENT DE VOIRIE DANS LE QUARTIER VILLIERME » A REALISER DANS LE CADRE DU PLAN GENERAL D'AMENAGEMENT (PGA).

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

26 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des premières, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu le rapport n° 2025-12 du 27 février 2025 présenté par Monsieur Patrick Bordet, conseiller municipal délégué à l'urbanisme et à l'aménagement de la ville.

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 27 FEVRIER 2025

ADOpte

Article 1 :

Est approuvé le dossier technique et le plan de financement de l'opération d'aménagement « Percement de voirie dans le quartier Villierme » à réaliser dans le cadre du plan général d'aménagement (PGA).

Le coût estimatif de cette opération s'élève à :

- 166 442 950 francs CFP hors taxes
- 188 080 534 francs CFP TTC

Le plan de financement est prévu comme suit (*en francs CFP*) :

Ressources	Montant hors taxes	Montant TTC	Répartition en %
DDC		75 232 214	40 % TTC
DETR	66 577 180		40 % HT
Commune de Papeete		33 288 590	20 % HT
		12 982 550	60 % TVA
		Total	
		46 271 140	

Article 2 :

Le maire est autorisé à déposer des dossiers de demande de concours financier auprès de la DDC et de la DETR, et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération au vu et dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget.

Article 3 :

La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance



Charles FONG LOI

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

relatif à un projet de délibération approuvant le dossier technique et le plan de financement de l'opération d'aménagement « Percement de voirie dans le quartier Villierme » à réaliser dans le cadre du plan général d'aménagement (PGA)

Monsieur le Maire,
 Mesdames et Messieurs les Adjoints,
 Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le percement d'une voie pour desservir le quartier Villierme à Orovini est inscrit au PGA depuis 2003, dans le cadre d'une démarche de mise en sécurité et de désenclavement.

Ce quartier est actuellement desservi par une servitude relativement étroite sur laquelle la circulation est alternée, ce qui entraîne des perturbations du trafic rue Dumont-d'Urville.

La commune a déjà acquis les parcelles nécessaires aux emprises des nouvelles voies et les études sont en cours. Elles ont permis d'estimer le coût des travaux à 166 442 950 francs CFP hors taxes, soit 188 080 534 francs CFP TTC.

Nous souhaitons lancer un appel d'offres pour la réalisation de cette opération, à savoir les travaux suivants :

- Réseaux pour les concessionnaires ;
- Structure des chaussées et trottoirs ;
- Réseau des eaux pluviales ;
- Réseau d'eau potable ;
- Réseau d'éclairage public ;
- Réseau de télécommunications ;
- Signalisation ;
- Mobilier urbain ;
- Clôtures et murs.



REÇU EN PREFECTURE
 Le 28/02/2025
 Application agréée E-legalite.com

Il vous est donc proposé de soumettre ce projet à la délégation pour le développement des communes (DDC, Pays) et à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR, État) pour un cofinancement. En effet, il est éligible et peut être subventionné à hauteur de 40 % hors taxes par la DETR et 0 % TTC pour la DDC.

Le financement de cette opération pourrait donc se présenter ainsi (*en francs CFP*) :

Ressources	Montant hors taxes	Montant TTC	Répartition en %
DDC		75 232 214	40 % TTC
DETR	66 577 180		40 % HT
Commune de Papeete		33 288 590	20 % HT
		12 982 550	60 % TVA
		Total 46 271 140	

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Papeete, le 27 février 2025

Le rapporteur,

Patrick Bordet
Conseiller municipal délégué
à l'urbanisme et à l'aménagement de la ville